Identifie des cas de violation des droits de la personne dans le monde

|  |  |
| --- | --- |
| **CRIMES DE GUERRE**<https://www.amnesty.fr/focus/crimes-de-guerre-et-crimes-contre-lhumanite> | Les crimes de guerre sont des violations « des lois et coutumes de la guerre » définies par les Conventions de Genève et de la Haye : ils comprennent les attaques délibérées contre des civils, la torture, le meurtre ou les mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre. |
| **CRIMES CONTRE L’HUMANITÉ** | Les crimes contre l'humanité sont des actes de violence (par exemple, le meurtre, la torture, le viol ou les violences sexuelles, la réduction en esclavage) commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre une population civile et en connaissance de cette attaque. |
| **GÉNOCIDE** | Destruction méthodique d'un groupe humain.Ex : L’extermination des Juifs par les Nazis (1939-45) et le génocide des Tutsi au Rwanda (1994). |
| **RECRUTEMENT D’ENFANTS-SOLDATS**<https://www.worldvision.ca/blog/la-detresse-des-enfants-soldats> | Les enfants-soldats sont des mineurs (des personnes âgées de moins de 18 ans) exploités à des fins militaires. Bien que les enfants-soldats soient souvent recrutés de force, ce n’est pas la principale raison pour laquelle les enfants, garçons et filles, s’engagent dans un conflit armé. Leur enrôlement est souvent le fruit du désespoir, le manque d’éducation et d’opportunités d’emplois, la pauvreté et le manque de biens de première nécessité. |
| **EMPRISONNEMENT POLITIQUE** | Un prisonnier politique est généralement défini comme une personne emprisonnée pour ses activités politiques, en particulier ceux qui s’opposent ou critiquent le gouvernement de leur pays.Ex : Nelson Mandela, Mohandas Gandhi, Martin Luther King Jr. |
| **DISCRIMINATION ET VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE** | Au Canada en 2018, au total, 1 femme sur 3 (32 %) et 1 homme sur 8 (13 %) ont été l’objet de comportements sexuels non désirés en public. Tant chez les hommes que chez les femmes, le jeune âge et l’orientation sexuelle étaient les facteurs qui augmentaient le plus la probabilité de subir ce comportement. Plus précisément, le fait d’être plus jeune et d’avoir une orientation sexuelle autre que l’hétérosexualité était associée à une probabilité beaucoup plus élevée.Ex : Les codes vestimentaires sexualisés sont un exemple des nombreux types de discrimination fondée sur le sexe auxquels se heurtent les femmes. Le harcèlement sexuel est une forme particulière de discrimination fondée sur le sexe. |
| **DISCRIMINATION À L’ÉGARD DES MINORITÉS VISIBLES**<https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fra/contenu/quest-ce-que-la-discrimination> | La discrimination est une action ou une décision qui a pour effet de traiter de manière négative une personne en raison, par exemple, de sa race, de son âge ou de sa déficience. De telles raisons sont des motifs de discrimination et sont protégés par la loi.**Motifs de discrimination peuvent être :** la race, l’origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l’âge, le sexe, l’orientation sexuelle, l'identité ou expression de genre, l’état matrimonial, la situation de famille, la déficience, les caractéristiques génétiques, une condamnation qui a fait l'objet d'une réhabilitation ou d'une suspension du casier judiciaire. |

Quels différents moyens et outils auxquels recourent la communauté et les institutions internationales pour les **prévenir**, les **dénoncer** ou y **réagir**?

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

Pistes de réflexion ***:***

1. À qui incombe la responsabilité de prévenir ou de réduire la violence et les exactions commises à l’égard des femmes ou des enfants à travers le monde?
2. Que peut révéler l’action ou l’inaction des gouvernements quant aux violations des droits de la personne?
3. Quels sont les moyens les plus efficaces de prévenir ou de limiter les cas de violation des droits de la personne?
4. De quels outils dispose la communauté internationale pour favoriser le règlement politique de problèmes régionaux à travers le monde?
5. Quelles stratégies privilégie la Francophonie par le truchement de l’Organisation internationale de la Francophonie pour promou­voir la paix, la démocratie et la protection des droits de la personne dans le monde?